

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2006-0508/PR/MENESUP modifiant et complétant le Brevet de Technicien Supérieur “Gestion Administrative en Arabe”.

n° 2006-0508/PR/MENESUP

Ministère

Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur

Date de publication

20 juillet 2006

Numéro JO

n° 14 du 31/07/2006

Date du numéro

31 juillet 2006

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992**VU** La Loi n°96/AN/00/4ème L portant orientation du système éducatif djiboutien**VU** Le Décret n°2005-0067/PRE du 21 mai 2005 portant nomination du Premier Ministre**VU** Le Décret n°2005-0069/PRE du 22 mai 2005 portant nomination des membres du Gouvernement**VU** L'Arrêté n°2002-0861/PR/MENESUP du 07 décembre 2002 créant le brevet de technicien supérieur “Gestion des Affaires en définissant les conditions d'accès à ce diplôme et les conditions de délivrance

SUR Proposition du Ministre de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Le présent Arrêté modifie l'article 3 de l'Arrêté n°2005-0178/PR/MENESUP du 10 mars 2005 comme suit :

Article 2

Les candidats sont soumis aux deux sessions de janvier et de mai. Une session de rattrapage est organisé au mois de mais après le résultat. Le reste sans changement.

Article 3

Le présent Arrêté prend effet à compter du 20 juillet 2006 sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République de Djibouti.

*P. Le Président de la République
chef du Gouvernement P.O Le Ministre des Affaires Présidentielles
chargé de la Promotion des Investissements*

OSMAN AHMED MOUSSA